

Paris,
le vendredi 18 avril 2014

Émetteur : Jean-Claude Gémise

DDARH/Pôle Offre de formation N° téléphone : 01.45.38.81.95 N° télécopie : 01.45.38.81.99

Objet : Examen de techniciens Gestionnaire Maîtrise de Risques Maladie

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

La lettre d'information LI0457 du 28 mars 2013 vous informait d'une décision des Caisses Nationales de ne pas rénover le tronc commun interbranche Gestionnaire de Maîtrise des Risques.

De ce fait et à compter du 1er janvier 2014, les attestations nationales de réussite seront délivrées aux conditions suivantes :

- Avoir suivi PASS ou ACCESSIT. Les formations internes sont exclues ;
- et
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'examen GMR Spécificité Maladie.

Les candidats des sessions de juin et décembre 2013 qui satisfont à la règle énoncée ci- dessus recevront également une attestation de réussite nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'assurance de ma considération distinguée.



Didier Malric
Directeur